



Vous pouvez dès aujourd'hui nous contacter pour obtenir de plus amples informations :

nadine.dehodang@ch-lerouvray.fr  
candidatures.directiondesoins@ch-lerouvray.fr



# Rejoignez-nous...



Le Centre Hospitalier du Rouvray est l'établissement de santé spécialisé dans la lutte contre la maladie mentale de référence sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, Elbeuf, Pays de Caux et Pays de Bray.

Il propose une offre de prévention, diagnostic, soin, réadaptation et réinsertion sociale. Il est composé de 2 pôles d'activité composés de structures ambulatoires, d'équipes mobiles et d'unités d'hospitalisation à temps complet. Il dispose de nombreux services spécialisés (addictologie, troubles de l'humeur complexes, schizophrénies résistantes, troubles du spectre de l'autisme, prévention du suicide...).

Des centres ressources et de formation sont également mis en place : troubles du spectre de l'autisme, réhabilitation psychosociale, prévention et gestion de la crise suicidaire... Le Centre Hospitalier du Rouvray dispose également d'un département recherche publiant à l'international.

[www.ch-lerouvray.fr](http://www.ch-lerouvray.fr)



Notre référence : I/DRH/68/B



# UN CONTRAT ETUDIANT INFIRMIER (ESI), c'est quoi ?

Une manière de financer ses études en travaillant et d'approfondir ses connaissances.

## De quoi parle-t-on ?

Le CHR propose aux étudiants en soins infirmiers des vacations sous la forme d'un contrat à durée déterminée (possibilité de le renouveler). Ces remplacements vous permettront de découvrir les différentes unités psychiatriques.

Ces vacations se déroulent selon vos disponibilités : les week-ends, les jours fériés. Ces remplacements se déroulent en horaires de 7 heures. Si vous le souhaitez : possibilité de travailler en semaine et durant les vacances scolaires.

## A qui s'adresse le dispositif ?

Ce contrat ESI s'adresse aux étudiants en soins infirmiers de tous les IFSI.

- 1ère année pour des vacations d'agents de bio-nettoyage
- 2ème et 3ème année pour des vacations d'aides soignants.

# UNE ALLOCATION D'ETUDE, c'est quoi ?

Une autre manière de financer ses études

## De quoi parle-t-on ?

Le Centre Hospitalier de Rouvray (CHR) propose des allocations d'étude aux étudiants en soins infirmiers (ESI). Cette allocation permet de financer vos études et vous permet d'obtenir un emploi dès la fin de votre formation. Elle est versée mensuellement sans contrepartie immédiate de travail.

## À qui s'adresse le dispositif ?

L'allocation d'étude est proposée aux ESI de deuxième et troisième année. Son montant mensuel est de 500 euros. Vous pouvez solliciter cette allocation à partir de la deuxième année d'étude, à n'importe quel moment. En contrepartie, vous avez un engagement de servir au CHR à l'issue de votre formation égal au double de la durée de la perception de l'allocation.

## COMMENT POSTULER ?

L'étudiant en soins infirmiers :

1 – Postule par mail aux adresses suivantes :

nadine.dehodang@ch-lerouvray.fr  
candidatures.directiondesoins@ch-lerouvray.fr

Votre dossier devra contenir une lettre de motivation et un CV :

- Les 1ères années devront joindre le document attestant de leur inscription en IFSI

- Les 2èmes et 3èmes années devront joindre l'attestation d'équivalence d'aide soignant et les copies des feuilles récapitulatives des semestres et bilans des stages fournis par l'IFSI

2 – est reçu en entretien par la Direction des soins qui valide son recrutement

3 – signe un contrat ESI auprès de la Direction des ressources humaines ou se voit attribuer une allocation d'étude.